



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 17577

Texte de la question

M. Leonce Deprez soulignant l'intérêt et l'importance des propositions faites, a sa demande, par une mission d'étude sur le rôle des entreprises publiques dans l'aménagement du territoire, dont les conclusions lui ont été remises en avril 1994, demande à M. le Premier ministre de lui préciser la suite qu'il envisage de réserver à cet important document. Il souligne, notamment, parmi de nombreuses propositions, celle tendant à la mise en œuvre d'une charte du service public en Europe, qui avait déjà été proposée dans le Memorandum sur les services publics publié en mars 1993.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a souhaité renover la politique d'aménagement du territoire. Les principes qui présideront à l'avenir à son application permettront un développement harmonieux du pays tout entier, en restaurant le droit fondamental de notre République qu'est l'égalité des chances. C'est dans cet esprit que le Premier ministre avait demandé une mission d'étude sur le rôle, dans l'aménagement du territoire, des entreprises publiques chargées d'une mission de service public. Les propositions du rapport ont été présentées au mois d'avril 1994. Le projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire qui a été déposé au mois de juin 1994 à l'Assemblée nationale, a prévu des dispositions pour affirmer le rôle de ces entreprises publiques. Le texte définitif sera arrêté au terme du débat parlementaire. Mais d'ores et déjà, on doit considérer que l'aménagement du territoire relève désormais, de par la loi, des missions de services publics des entreprises publiques chargées du service public.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17577

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : Service du Premier Ministre

Ministère attributaire : Service du Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 août 1994, page 4096

Réponse publiée le : 5 décembre 1994, page 5988